

Restons Mutualistes

L'ASSOCIATION POUR LE CRÉDIT MUTUEL EN BRETAGNE ET DANS LE SUD-OUEST

Marylise Lebranchu
**POURQUOI
JE M'ENGAGE?**

PAGE 02

décryptage
PROJET ARKÉA

PAGE 06

rencontrons-nous
**LE PROGRAMME
DES REUNIONS**

PAGE 11

nos réponses
VOS QUESTIONS

PAGE 04



POURQUOI JE M'ENGAGE pour l'unité du Crédit Mutuel



Chers élus, sociétaires et salariés du Crédit Mutuel, vous l'avez sans doute déjà lu dans la presse, j'ai décidé de m'engager pour le mutualisme bancaire et pour la sauvegarde du Crédit Mutuel en Bretagne et dans le Sud-Ouest. Je tiens à vous en informer personnellement et à vous en expliquer les raisons car je crois sincèrement que les circonstances l'exigent.

Je m'engage parce que, sociétaire du Crédit Mutuel de Bretagne depuis plus de quarante ans, je suis profondément mutualiste.

Le mutualisme, c'est ce qui permet le développement de nos territoires. Le mutualisme, c'est mettre en commun les moyens de tous au service des projets de chacun. Le mutualisme, c'est à la fois l'autonomie et la solidarité, ce filet de sécurité qui nous permet d'affronter ensemble les crises pour le bénéfice de tous.

Issu du mutualisme agricole, le Crédit Mutuel est né il y a plus d'un siècle. Il a été et reste un acteur majeur du développement de nos régions, sa réussite étant fondée sur un modèle qui conjugue innovation et proximité.

Depuis plus de 50 ans, les fédérations de Bretagne et du Sud-Ouest, comme toutes les autres, sont adhérentes de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Cette unité est une force qui a permis leur développement et leur réussite.

C'est cette alliance de l'unité dans l'autonomie qui a permis au Crédit Mutuel de résister à toutes les crises depuis sa création.

Je m'engage parce que je suis inquiète et circonspecte face au projet de départ du Crédit Mutuel.

Je ne comprends pas ce conflit. Certes, des erreurs ont été commises par chacun des deux acteurs mais il faut maintenant retrouver de la sérénité car aucune bonne décision ne se prend sous le coup de la colère.

Alors que la Confédération a fait un réel effort pour remettre à plat son fonctionnement depuis trois ans, la sécession m'apparaît aujourd'hui comme une aventure incertaine qui se traduirait par une destruction de valeur importante et injustifiée tant pour la Bretagne que pour le Sud-Ouest.

La nouvelle entité Arkéa ne serait plus mutualiste et ne bénéficierait plus de la solidarité nationale. Elle devrait reconstruire une marque et chaque agence devra affronter face à elle la concurrence d'une

nouvelle Caisse locale de Crédit Mutuel de Bretagne (CMB) et du Sud-Ouest (CMSO) !

Introduire une nouvelle concurrence en Bretagne et en Aquitaine déstabilisera inutilement l'écosystème bancaire.

Je crois sincèrement qu'il y a, aujourd'hui, des projets plus utiles à porter dans nos régions.

Et c'est la principale raison de mon engagement. Je suis très attachée à ma région, la Bretagne, comme au développement de tous les territoires en respectant leur identité et leurs spécificités.

Dans la période d'incertitudes que nous traversons, c'est plutôt le moment de fédérer les énergies.

La Bretagne connaît de multiples crises mais ses atouts sont incontestables. Notre région est historiquement une très grande région mais fait face à des défis majeurs : la mutation du modèle agricole très exposé parce que très lié aux exportations, les incertitudes liées à la pêche avec le Brexit ou la transition énergétique.

La Bretagne saura adapter son modèle agricole, aux risques d'indépendance alimentaire, protéger le savoir-faire unique des marins et piloter la transition énergétique. Garder ses grandes industries et sa place privilégiée dans les biotechnologies.

Pour cela la Bretagne a besoin d'un réseau bancaire fort et doit pouvoir s'appuyer sur le mutualisme.

Il en va de même pour l'Aquitaine car le Crédit Mutuel a vocation à accompagner ces évolutions dans tous nos territoires.

C'est pourquoi je souhaite que le dialogue se renoue entre la direction du Crédit Mutuel Arkéa et celle de la Confédération : c'est tout le sens de mon engagement.

J'ai rencontré le président de la Confédération, Nicolas Théry et son directeur général, Pascal Durand, comme nombre de présidents des fédérations. Et je viens récemment de rencontrer Jean-Pierre Denis.

A l'écoute des arguments de tous, ma conviction est qu'une séparation n'est justifiée en rien et qu'elle n'est dans l'intérêt de personne, ni des régions, ni du mutualisme et encore moins de l'entreprise, de ses administrateurs, salariés et sociétaires.

Je souhaite de tout cœur qu'une solution soit trouvée car j'en suis certaine, l'unité est possible. Et c'est la meilleure solution pour la Bretagne, le Sud-Ouest, les sociétaires-clients, élus et salariés.

Je vous donne rendez-vous pour échanger librement, ensemble de visu, dans ma ville de Morlaix mais également dans vos territoires.





Nos réponses À VOS QUESTIONS

Y A-T-IL DES CONFLITS D'INTÉRÊTS AU SEIN DE LA CONFÉDÉRATION ?

Il n'y en a jamais eu ! En 2014, un rapport de la Banque de France a souligné des évolutions possibles pour la Confédération (CNCM). Depuis, celle-ci a conduit une profonde réforme de sa gouvernance et de son organisation pour renforcer à la fois son indépendance et la collégialité des prises de décision. Son conseil d'administration accueille désormais 2 administratrices indépendantes et toutes les décisions stratégiques doivent réunir une majorité des 2/3 pour être entérinées. Ses 200 collaborateurs, à commencer par sa direction générale, travaillent désormais exclusivement à remplir les missions confédérales : garantir la solidité financière du groupe Crédit mutuel, promouvoir sa marque et défendre ses intérêts auprès des pouvoirs publics.

LA CONFÉDÉRATION EST-ELLE EN TRAIN DE CENTRALISER LE CRÉDIT MUTUEL ?

Certainement pas ! Les missions de la Confédération s'incrivent dans un cadre légal strict et répondent aux exigences de la Banque Centrale Européenne (BCE). L'essentiel de son rôle est de rendre des comptes à la BCE sur la situation financière du groupe, pour l'ensemble des entités du Crédit Mutuel. L'autonomie des fédérations a été réaffirmée récemment dans ses statuts, la Confédération se fixant pour mission de « *veiller à la défense de l'organisation décentralisée du Crédit Mutuel, au plus près de ses sociétaires et clients, notamment en termes de centres de décision locaux et régionaux et d'emploi* » (article 7 des statuts validés par le Ministère de l'Economie et des Finances). Aucun projet d'Arkéa n'a jamais été bloqué par la Confédération tandis que rien n'a jamais étayé le mythe de la "centralisation".

AVEC QUELQUES RÉPONSES

EN CAS DE DÉPART DU CRÉDIT MUTUEL, ARKÉA RESTERA-T-ELLE UNE BANQUE MUTUALISTE ?

La sortie du groupe Crédit Mutuel implique nécessairement le renoncement au modèle mutualiste, c'est-à-dire à l'existence de banques locales de plein exercice, autonomes et solidaires entre elles. On passerait alors de structures très autonomes à une centralisation complète au siège d'Arkéa.

QUELLES AUTRES CONSÉQUENCES SUR ARKÉA EN CAS DE SÉCESSION VIS-À-VIS DU CRÉDIT MUTUEL ?

Elles sont nombreuses... En cas de sécession vis-à-vis du Crédit Mutuel, Arkéa perdrait tous les bénéfices de son appartenance au groupe Crédit Mutuel : perte de la marque, du réseau national, de l'appartenance au groupe bancaire le plus solide de France, de la solidarité avec les autres fédérations, des conditions d'emprunt avantageuses sur les marchés financiers... La nouvelle banque serait donc moins forte et moins solide, moins à même de financer le développement des territoires.

EN CAS D'INDÉPENDANCE D'ARKÉA, QUE VONT DEVENIR LES CAISSES LOCALES ?

Elles ne seront plus le cœur d'activité d'Arkéa. La sécession entraînera la disparition pure et simple des caisses locales décisionnaires et autonomes, transformées en agences bancaires classiques, et le basculement vers un modèle centralisé à Brest. Les administrateurs n'exerceront plus leur mission historique de contrôle de l'activité bancaire de leur caisse locale.

EN SAVOIR PLUS

PLUS DE REPONSES A VOS QUESTIONS SUR LE SITE :

WWW.RESTONSMUTUALISTES.FR



LE PROJET DE SCISSION PRESENTE-T-IL DES GARANTIES AUX SALARIES ?

De nombreuses incertitudes persistent. Il n'y a à ce jour aucune information sur l'impact exact du projet de sécession sur le contrat de travail des salariés. L'ensemble des organisations syndicales, inquiètes de la situation, ont déclenché à l'unanimité un droit d'alerte national pour que la direction d'Arkéa s'explique sur les conséquences à attendre sur l'emploi en cas d'indépendance. En revanche, l'emploi dans chaque Caisse locale qui restera 'Crédit Mutuel' est garanti par la Confédération.

LE PROJET DES DIRIGEANTS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA EST-IL SOLIDE ?

Nul ne le sait. Le projet détaillé n'a pas été présenté. Le Crédit Mutuel Arkéa laisse planer le plus grand flou sur le projet lui-même et la manière dont cette indépendance sera mise en œuvre avec tous les risques qu'elle comporte. Il n'a pas été validé par la Banque de France et la BCE, qui jusque ici ont exprimé leur grande réserve quant aux risques pris. Comment se prononcer dans de telles conditions ?

LE CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE ET LE CRÉDIT MUTUEL DU SUD- OUEST VONT-ILS DISPARAÎTRE ?

Le Crédit Mutuel sera toujours présent partout en France aux côtés de ses clients-sociétaires. Outre l'obligation légale de présence sur l'ensemble du territoire français, l'ADN historique du Crédit Mutuel a toujours été d'accompagner particuliers et chefs d'entreprise dans le financement au quotidien de leurs projets familiaux ou entrepreneuriaux. Quelle que soit l'issue, il y aura toujours un Crédit Mutuel en Bretagne et dans le Sud-Ouest (qui viendra donc faire concurrence à la nouvelle banque Arkéa...).

LA FIN DU CRÉDIT MUTUEL, et du mutualisme bancaire...

Au début de l'année, la direction du Crédit Mutuel Arkéa a soumis aux administrateurs un projet d'orientation en vue du départ du Crédit Mutuel. Les premiers éléments techniques présentés au début de l'été annoncent un changement potentiellement profond pour les caisses locales qui s'associeront au projet: la banque **Arkéa ne sera plus une banque mutualiste, avec toutes les conséquences induites pour les élus, les salariés, les clients et les territoires.** En effet, le projet se traduira par la disparition pure et simple des caisses locales de Crédit Mutuel (CCM), transformées en agences bancaires classiques, et le basculement vers un modèle centralisé.

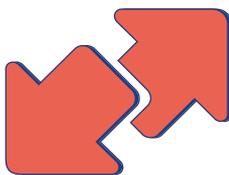
1

LA CAISSE LOCALE DISPARAÎT



Elle serait remplacée par 2 structures distinctes : une agence bancaire classique d'un côté, qui distribue, sans l'autonomie de décision qu'elle détenait jusqu'ici, des produits décidés par la banque Arkéa, et une Société Coopérative Locale de l'autre, avec un Conseil de coopérateurs locaux, dont le fonctionnement et les moyens dépendront des budgets qui leur seront alloués par le siège – et sans garantie de pérennité. Le seul lien entre ces deux structures est qu'elles auront la même adresse.

3

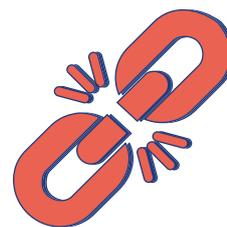


LA PROXIMITÉ DEVIENT ARTIFICIELLE

La proximité avec les territoires sera différente du fait de la dichotomie entre l'animation et l'activité bancaire : les élus, qui devenus demain des coopérateurs, n'auront plus de rôle direct dans la stratégie bancaire et les décisions d'investissement localement.



4



LA FIN DE LA SOLIDARITÉ MUTUALISTE

Avec la disparition des caisses locales, l'ensemble des activités (et donc des risques) seront centralisés. Dès lors, il n'y aura plus de solidarité inter-caisses locales, ni de filet de protection mutualiste au niveau national. Se pose alors la question de la solidité de la banque régionale Arkéa en cas de nouvelle crise financière.

2

LE POUVOIR DE DÉCISION EST CENTRALISÉ

Toutes les opérations de banque et les services d'investissement seront décidés au siège. La future "Société Coopérative Locale", qui a vocation à remplacer la Caisse locale, ne sera pas un établissement de crédit. Elle ne pourra pas mener d'activités bancaires et n'aura donc pas de pouvoir de décision sur les investissements locaux.





5

L'ABANDON DE LA MARQUE CRÉDIT MUTUEL

Marque bancaire préférée des Français, « Crédit Mutuel » ne pourra plus être utilisée par les futures agences bancaires d'Arkéa. Or, cette marque cristallise depuis plus d'un siècle la confiance des clients et sociétaires. En cas de scission, il leur faudra construire une nouvelle marque, alors que de nouvelles caisses locales de Crédit Mutuel de Bretagne (CMB) ou du Sud-Ouest (CMSO) s'installeront sur leur territoire. Dans ce contexte, comment empêcher un départ de clients-sociétaires qui, pour suivre Arkéa, devraient changer de chéquiers, carte bancaire, RIB, etc. ? En clair, changer de banque.

6



L'INCERTITUDE PLANE SUR LES EMPLOIS

A ce jour, aucun engagement concret et détaillé sur les emplois n'a été pris par les dirigeants d'Arkéa. L'ensemble des syndicats de l'UES ARKADE ont émis des craintes pour l'emploi en cas de scission et se sont prononcés contre le projet en septembre 2018 en intersyndicale, de même que l'ensemble des syndicats du groupe Crédit Mutuel.

7



LA NOTATION DE LA FUTURE BANQUE SERAIT DÉGRADÉE

Les agences de notation financière Standard&Poors et Moody's ont annoncé que la note d'Arkéa en dehors du Crédit Mutuel serait dégradée d'au moins 2 crans. Cela signifiera qu'Arkéa emprunterait sur les marchés financiers à des taux plus importants, ce qui aurait une conséquence directe sur la compétitivité de la banque par rapport à ses concurrents.

8



LE COÛT DU DÉPART

En cas de départ du Crédit Mutuel, les conséquences financières seront importantes. En effet, la Confédération demande à ce qu'une partie des réserves demeurent dans les Fédérations de Bretagne et du Sud-Ouest. Celles-ci resteront au sein du Crédit Mutuel et devront redéployer un nouveau réseau de caisses locales sur leur territoire.

Par ailleurs, en cas de départ, Arkéa devra abandonner de la marque 'Crédit Mutuel' et sa notation financière sera dégradée : cela entraînerait une baisse globale de sa compétitivité.



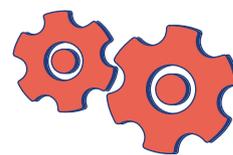
9



LE DEVENIR DES PARTS SOCIALES EST INCERTAIN

Que deviendront les parts détenues par les sociétaires dans les caisses locales ? Quel sera l'impact sur les fonds propres de la nouvelle entité ? Quel devenir pour les parts détenues par les caisses locales dans la caisse inter-fédérale ? Notamment pour les caisses désirant rester au Crédit Mutuel ? Bien plus de questions que de réponses... Par contre, il semble acquis que les fonds propres des Caisses locales sortantes seront rattachés à Brest.

10



LE FLOU AUTOUR DU PROJET ET DE SA MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE

Le projet de sécession a des implications réglementaires, financières, juridiques et techniques éminemment complexes. A plusieurs reprises, la Banque de France (ACPR) et la BCE ont émis des réserves sur la viabilité de ce projet alors même que les modalités techniques de mise en œuvre de ce projet ne sont aujourd'hui toujours pas connues.

L'INDÉPENDANCE D'ARKÉA

un projet risqué et incertain...selon Arkéa

Le 29 août, le Crédit Mutuel Arkéa a publié à destination des investisseurs son rapport d'activité du premier semestre 2018. Dans ce document habituellement réservé aux experts financiers, la direction d'Arkéa présente pour la première fois les nombreux « facteurs de risques » liés au projet de sécession. Ces informations viennent confirmer les doutes exprimés tour à tour par les syndicats de salariés, les différents collectifs et par la Confédération Nationale elle-même.

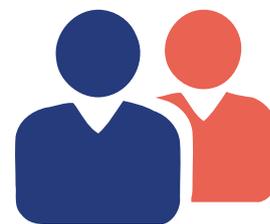
1



LA MARQUE « CRÉDIT MUTUEL » QUI A FAIT LE SUCCÈS DES CAISSES LOCALES SERA PERDUE, AVEC DES CONSÉQUENCES DIFFICILEMENT QUANTIFIABLES (PERTE DE CLIENTS, SOCIÉTAIRES, DE PARTS DE MARCHÉ, ETC.).

« Les éventuels enjeux liés à la perte de la marque « Crédit Mutuel » et l'adoption [...] d'une dénomination et de marques commerciales ne reprenant pas les termes « Crédit Mutuel » doivent être pris en considération. »

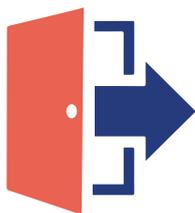
2



LES DIRIGEANTS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA NE SONT TOUJOURS PAS CERTAINS QU'ILS POURRONT SORTIR DU CRÉDIT MUTUEL SANS COMPROMETTRE L'AVENIR D'ARKÉA.

« La désaffiliation de l'ensemble Crédit Mutuel a des conséquences qui peuvent être difficiles à appréhender. Du fait de son caractère inédit, Crédit Mutuel Arkéa ne peut garantir que le projet sera conduit à son terme, qu'il ne devra pas faire l'objet de modifications majeures par rapport à ce qui était initialement prévu ou que des difficultés nouvelles émergent lors de sa mise en œuvre. »

3



SORTIR DU CRÉDIT MUTUEL, C'EST SORTIR DU MUTUALISME – QUI EST UN MÉCANISME RÉGI PAR LA LOI FRANÇAISE.

« Crédit Mutuel Arkéa [...] deviendra ainsi un groupe coopératif et territorial, aux valeurs mutualistes. »

4



LE « PROJET TECHNIQUE » N'ÉTANT TOUJOURS PAS FINALISÉ À CE JOUR, LE VOTE DES ADMINISTRATEURS EN DÉBUT D'ANNÉE 2018 N'ÉTAIT BIEN QU'UN VOTE D'ORIENTATION.

« Les résultats du vote relatif au projet d'indépendance du Groupe Crédit Mutuel Arkéa ne préjugent en rien des résultats du futur vote des caisses locales [...], le vote de chaque caisse locale du premier semestre 2018 étant un vote d'orientation. »

5

IL Y A DEUX PRÉALABLES POUR SORTIR DU CRÉDIT MUTUEL : OBTENIR UN NOUVEL AGRÉMENT BANCAIRE AUPRÈS DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE. POUR L'INSTANT, CE N'EST PAS ACQUIS.



« La réalisation du projet de désaffiliation unilatérale est soumise à la décision de l'ACPR et de la BCE. [...] A ce stade, aucune assurance ne peut être donnée quant à l'obtention de leur accord ni quant au délai et aux modalités de l'obtention de leur accord. »

6

AUCUNE SORTIE N'EST POSSIBLE SANS ACCORD DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL. C'EST LE SECOND PRÉALABLE EN PLUS DE L'AGRÉMENT DE LA BANQUE DE FRANCE.



« Il existe un risque que la Confédération conteste sur le plan juridique la désaffiliation unilatérale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. »

7

LE VOTE EN DERNIER RESSORT EST BEL ET BIEN CELUI DES SOCIÉTAIRES QUI SERONT LES SEULS À POUVOIR DÉCIDER SI OUI OU NON, CAISSE PAR CAISSE, ILS VEULENT QUITTER LE CRÉDIT MUTUEL.



« Les caisses locales qui voteront la désaffiliation de l'ensemble Crédit Mutuel devront convoquer leur assemblée générale extraordinaire afin d'approuver notamment la modification de leurs statuts y afférant. [...] Aucune certitude ne peut être apportée sur les résultats des futurs votes des caisses locales. »

8

LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET LA CAPACITÉ DE DÉVELOPPEMENT S'AFFAIBLIRAIENT ET CE SONT LES CLIENTS-SOCIÉTAIRES ET LES PROPRIÉTAIRES DE PARTS SOCIALES DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA QUI EN PÂTIIRAIENT.



« La désaffiliation [...] pourrait entraîner une évolution du modèle interne de calcul des risques pondérées conduisant à une augmentation des exigences en fonds propres. »

9

EN CAS DE CRISE, LE GROUPE ARKEA DEVRA FAIRE FACE SEUL À SES DIFFICULTÉS. LES SOCIÉTAIRES, CLIENTS ET SALARIÉS SERONT DONC MOINS PROTÉGÉS QU'AUJOURD'HUI.



« Le Crédit Mutuel Arkéa ne bénéficiera plus du mécanisme de solidarité interfédérale en cas de mise en œuvre de l'indépendance du Groupe Crédit Mutuel Arkéa vis-à-vis de l'ensemble Crédit Mutuel. »

VÉRIFIEZ PAR VOUS MÊME

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU DOCUMENT DANS LA PARTIE "INFORMATIONS FINANCIÈRES" DU SITE ARKÉA : [HTTPS://WWW.ARKEA.COM/BANQUE/ASSURANCE/CREDIT/MUTUEL/ECB_5033/FR/DOCUMENTS-DE-REFERENCE](https://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5033/fr/documents-de-reference)



“

Restons Mutualistes

Nous, membres de l'Association Restons Mutualistes, souhaitons que le Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest restent au sein du groupe Crédit Mutuel

”

01

NOUS SOUHAITONS CONTINUER À BÉNÉFICIER D'UNE MARQUE CENTENAIRE IMPLANTÉE SUR UN TERRITOIRE HISTORIQUE DU MUTUALISME.

02

NOUS VOULONS CONTINUER À BÉNÉFICIER DE LA COMPÉTITIVITÉ DU CRÉDIT MUTUEL.

03

NOUS VOULONS CONTINUER À BÉNÉFICIER DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL, QUI A DÉJÀ FONCTIONNÉ LORS DE CRISES.

04

NOUS VOULONS GARDER DE VRAIES BANQUES DÉCISIONNAIRES AVEC UN RÔLE ACTIF DANS LE SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE LOCALE

05

NOUS VOULONS QUE LES ÉLUS CONTINUENT À AVOIR LEUR MOT À DIRE EN CE QUI CONCERNE LEUR BANQUE.

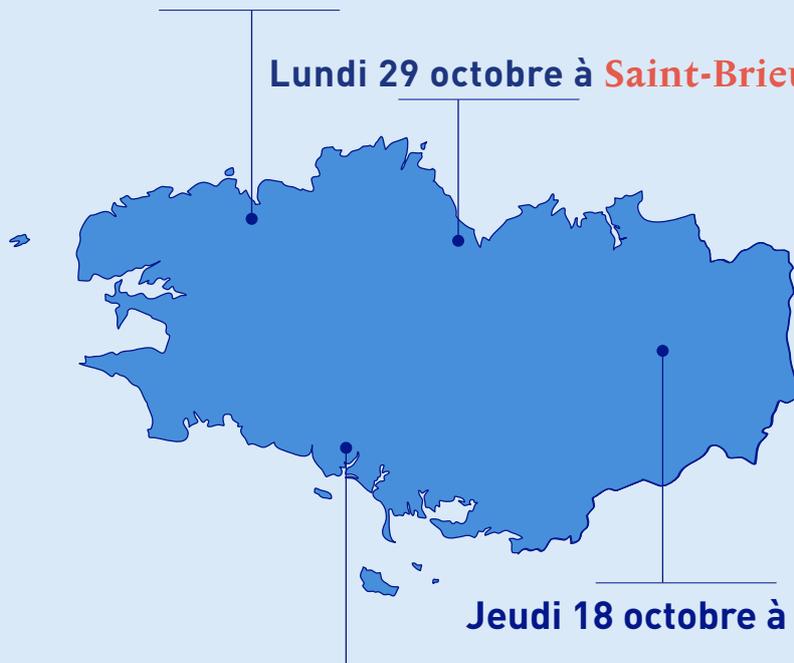
06

NOUS VOULONS GARDER LA QUALITÉ DE LA RELATION DE LA BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS (ÇA CHANGE TOUT).

RENCONTRONS-NOUS pour en parler !

Lundi 8 octobre à **Morlaix**

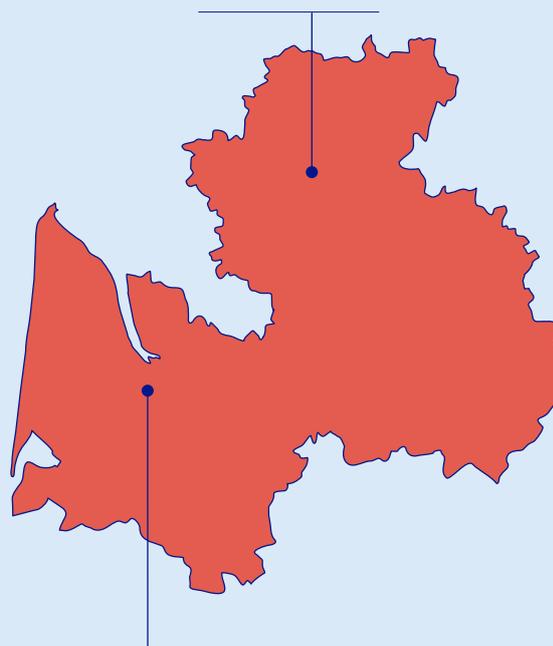
Lundi 29 octobre à **Saint-Brieuc**



Jeudi 18 octobre à **Rennes**

Lundi 22 octobre à **Lorient**

Lundi 15 octobre à **Angoulême**



Mardi 16 octobre à **Bordeaux**

Retrouvez toutes les informations pour se rendre aux réunions publiques sur notre site : WWW.RESTONSMUTUALISTES.FR

ACCÈS LIBRE



Retrouvez les dernières informations sur le site du mouvement associatif Restons Mutualistes : WWW.RESTONSMUTUALISTES.FR

En application du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement général sur la protection des données et de la loi n°78-17 informatique et libertés modifiée, l'association Restons Mutualistes (l'Association), vous informe que vos données à caractère personnel (coordonnées postales, nom, prénom, date et lieu de naissance, fonction) font l'objet d'un traitement par ses soins. Ce traitement est nécessaire à la poursuite de l'intérêt légitime de l'Association, conforme à son objet social, consistant notamment à contribuer au maintien et au développement du groupe Crédit Mutuel, de son organisation et de ses valeurs. Vous disposez, selon les conditions de la réglementation applicable, de droits d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles, de limitation du traitement ainsi que d'opposition pour motif légitime ; ces droits peuvent être exercés auprès de l'Association par courrier à l'adresse « Restons Mutualistes - 88-90, rue Cardinet, 75017 Paris » ou par e-mail à l'adresse contact@restonsmutualistes.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données par l'Association et les droits dont vous disposez, vous pouvez vous référer à la Notice d'information Informatique et Libertés précédemment communiquée ou nous contacter aux coordonnées ci-dessus.